

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « MESURES DE PREVENTION ET D'ADAPTATION FACE AUX EPISODES DE CANICULE » (N° 1335) (PS-LES VERTS)

Séance du 24 septembre 2026

Point n° 9

1. **Aménagement de l'espace public** : quelles sont les mesures actuellement mises en œuvre ou planifiées afin de limiter les effets des fortes chaleurs dans l'espace public (végétalisation, création de zones d'ombre, choix des matériaux lors des aménagements et réfections d'espaces publics, etc.) ?

Le plan directeur de « l'arbre et de la nature en ville » contribue à l'aménagement d'un maximum d'espaces verts et la plantation de nombreux arbres d'essences indigènes et résistants aux fortes chaleurs et au gel tardif lors de chaque projet développé par la Municipalité. Les exemples récents sont l'aménagement de 140 m² d'espaces verts à la rue Pierre-Péquignat et l'aménagement de la place des Bennelats avec la plantation de nombreux arbres, des espaces verts avec divers types de végétation, un maximum de revêtements perméables, la création d'une noue urbaine. Cet aspect est primordial dans chaque projet développé.

2. **Accès à la fraîcheur et à l'eau** : quels dispositifs sont mis à disposition de la population lors des épisodes de canicule (accès aux fontaines, points d'eau potable, adaptation des horaires de certaines infrastructures, etc.) ?

L'accès à l'eau fait partie des réflexions lors de l'élaboration de projets avec la construction de fontaines à boire dans les rues de la vieille ville lors des rénovations (Ex : Rue Pierre Péquignat). La noue urbaine, le projet global de lutte contre les crues et renaturation des cours d'eau offrent ou vont offrir prochainement un nouvel accès à l'eau. Lors des épisodes caniculaires de cet été, des points d'eau avec un jet ont été mis à disposition des organisateurs de manifestation pour le public présent (Ex : Fête de la musique, Course Color Run)

3. **Protection des personnes vulnérables** : quelles mesures spécifiques la commune prévoit-elle en faveur des personnes particulièrement exposées aux risques liées aux fortes chaleurs ? La commune dispose-t-elle de procédures particulières, en lien avec l'ORCOC et/ou en collaboration avec les services de soin à domicile, les établissements médico-sociaux, etc.

La Municipalité de Porrentruy ne dispose pas de procédures particulières en lien avec l'ORCOC ou établies en collaboration avec les organisations de soins et d'aide à domicile ou les établissements médico-sociaux. Les situations de fortes chaleurs sont évaluées au cas par cas, tout comme les actions concrètes pouvant être mises en place par la Municipalité. À titre d'exemple, le plan « Sombrero » a été déployé à deux reprises en 2015 et 2018 lors d'épisodes caniculaires isolés durant l'été et prévoyait notamment la distribution d'eau ainsi que des visites auprès des personnes vulnérables. La multiplication des épisodes consécutifs de cet été ne permettait pas de renouveler cette prestation.

4. **Patrimoine bâti communal** : quelles démarches ont été entreprises ou sont envisagées afin d'améliorer le confort thermique des bâtiments communaux, en particulier ceux accueillant des enfants, des personnes âgées ou du public ?

Les bâtiments communaux sont divisés en deux catégories, historiques et contemporains. Pour les bâtiments historiques, les possibilités d'adaptation sont très limitées en raison de la préservation du patrimoine. L'école primaire de l'Oiselier a fait l'objet d'une étude approfondie sur les mesures possibles pour limiter la chaleur dans les locaux. La mise en œuvre de ces mesures est en cours de réalisation et s'étend sur plusieurs années. La nouvelle maison de l'enfance a été construite selon le label Minergie-P avec une sonde géothermique profonde permettant le chauffage en hiver et le rafraîchissement en été. La période caniculaire de cet été était

la première depuis la construction, des réglages sur le système de refroidissement ont été réalisés et doivent encore être ajustés.

- 5. Organisation des services communaux :** quelles adaptations sont mises en place (ou prévues) pour les collaboratrices et collaborateurs de la commune et pour le fonctionnement des services lors des épisodes de fortes chaleurs ?

Lors des épisodes de fortes chaleurs, les horaires des employés de la voirie sont adaptés, avec une prise de fonction plus matinale, afin de limiter le travail durant les pics de chaleur de l'après-midi. En accord avec leur chef de service, les collaborateurs administratifs ont également la possibilité d'adapter leurs horaires ainsi que leur lieu de travail, notamment en recourant au télétravail, pour autant que cela ne perturbe pas le bon fonctionnement de l'administration. Des réflexions sont également en cours afin d'identifier les travaux susceptibles d'améliorer le « confort thermique » des locaux lors des périodes de canicule.

- 6.** Le Conseil municipal peut-il indiquer si ces différentes actions s'inscrivent dans une stratégie communale ou dans une planification globale d'adaptions aux épisodes de canicule et, le cas échéant, quelles en sont les principales orientations ?

Il n'existe pas de stratégie communale ou une planification globale d'adaptations aux épisodes de canicule. L'évolution climatique montre clairement que les épisodes caniculaires vont aller en s'accroissant. Une réflexion est en cours actuellement au sein du conseil municipal afin d'anticiper et proposer des mesures concrètes pour les prochaines années.

7 septembre 2026

Le Conseil municipal